



Règlement

Challenge de régularité des cross

Saison 2024-2025

Avant-programme

Le club organisateur peut décider d'organiser ou non en avant-programme une course pour la catégorie des Kangourous -athlètes licenciés nées en 2019 et 2018 (U8). Toutefois, à l'arrivée, il n'y aura ni podium ni classement.

Programme

ART. 1. Horaire

L'horaire a été défini pour l'ensemble des clubs de la province, il en va de même pour les distances. Seul le cross de Hannut, situé en dehors de notre province, et organisant le Championnat LBFA propose un autre horaire indépendant, d'autres distances et d'autres catégories.

ART. 2. Calendrier

1. Sam. 9/11/2024 : cross d'ouverture, ACD, Bellefontaine. (1/6)
2. Dim. 1/12/2024 : cross du Joli Bois, ULA, Athus + manche de l'Handicross Cup (2/6)
3. Dim. 12/1/2025 : cross de la Famenne, CAF, Barvaux (3/6)
4. Dim. 26/1/2025 : Hannut - Championnat LBFA (4/6) *manche individuelle "Bonus" **
5. Dim. 2/2/2025 : Grand prix des Ardennes, BBS, Jehonville (5/6) & **Championnat Provincial**
6. Dim. 9/2/2025 : cross de La Cova, ULA, Arlon (6/6)

ART. 3. Modification catégorie BEN

Les athlètes provinciaux benjamin(e)s né(e)s en 2017 et 2016 courront ensemble par genre :
13h30 : Benjamins Filles (2017-2016) U10 - Distance max. 600 m
13h35 : Benjamins Garçons (2017-2016) U10 - Distance max. 600 m

ART. 4. Podium

Pour chaque catégorie distincte hormis les Kangourous (U8), il y aura obligatoirement un podium récompensant les 3 premiers athlètes et ils recevront une médaille.

ART. 5. Classement individuel

L'attribution des points s'effectue de la manière suivante :

1. Le 1^{er} classé marque 50 points, le 2^e marque 48 points, le 3^e marque 46 points, le 4^e marque 44 points, le 5^e marque 42 points, le 6^e marque 40 points (il y a 2 points d'écart entre les 6 premiers) et ensuite le 7^e marque 39 points, le 8^e marque 38 points et ainsi de suite.
2. Le 45^e classé et les suivants marquent un point.
3. Les points sont attribués en ne tenant compte que des participants provinciaux.
4. En cas de non-participation ou d'abandon, l'athlète ne marque pas de point.
5. Le classement du championnat provincial est réservé exclusivement aux athlètes affiliés à l'un des quatre cercles de la province de Luxembourg.
6. **Pour le classement du cross de Hannut, l'attribution des points sera établie sur chaque course, c'est-à-dire première et deuxième année de chaque catégorie séparée.**
Exemple :
Minime 1^e année (2013) : 50 points au 1^{er}, 48 points au 2^e, etc.
Minime 2^e année (2012) : 50 points au 1^{er}, 48 points au 2^e, etc.
7. **Les athlètes affiliés à l'un des quatre cercles de la province de Luxembourg sont extraits du classement des championnats LBFA pour l'attribution des points.**

8. Vu que ce cross est situé en dehors de notre province, il s'agit d'une manche Bonus uniquement individuelle. Cette manche ne sera pas comptabilisée pour le classement Intercercles.

Le classement général "OPEN" sera publié officiellement au sein de la LBFA.

9. Afin d'être repris dans le classement de régularité des cross, un athlète doit avoir terminé au moins 4 des 6 cross qui sont au calendrier (cfr. ART. 2). Le classement individuel final est calculé sur base des quatre meilleurs résultats de l'athlète.

ART. 6. Classement InterCercles

1. Un classement InterCercles par catégorie est également calculé en fonction des places des 3 premiers athlètes dans chaque catégorie. Les points correspondent à la place d'arrivée de l'athlète.

Exemple : 1^{ier} = 1 point, 2^e = 2 points, etc.

En cas d'égalité, le club vainqueur est celui qui place son meilleur athlète à la meilleure place.

Exemple :

CLUB A : 2^e + 6^e + 7^e = 2+6+7 = 15 points → 2^e

CLUB B : 3^e + 4^e + 8^e = 3+4+8 = 15 points → 3^e

CLUB C : 1^e + 5^e + 9^e = 1+5+9 = 15 points → Le CLUB C est vainqueur et remporte l'Intercercles.

CLUB D : 10^e + 11^e + 12^e = 10+11+12 = 33 points → 4^e

2. Les 3 athlètes du club vainqueur montent sur le podium, suivant leur ordre d'arrivée, et sont récompensés par un diplôme remis par le club organisateur.

3. Pour la Championnat LBFA à Hannut, vu que ce cross est situé en dehors de notre province, il s'agit d'une manche Bonus uniquement individuelle. Cette manche ne sera pas comptabilisée pour le classement Intercercles.

ART. 7. Championnat Provincial

→ Dim. 2/2/2025 : Grand prix des Ardennes, BBS, Jehonville (5/6)

Le classement du championnat provincial est réservé exclusivement aux athlètes affiliés à l'un des quatre cercles de la province de Luxembourg mais cela n'empêche pas toutes participations d'athlètes hors province (cfr. ART. 5 et ART. 6 pour les classements individuels et InterCercles). Les résultats seront communiqués à la LBFA.

ART. 8. Athlètes

Le challenge est ouvert aux athlètes affiliés à l'un des quatre cercles de la province de Luxembourg ainsi que d'autres provinces mais seuls les athlètes de la province de Luxembourg rentrent en compte dans le challenge.

ART. 9. Championnat Provincial Catégories

Le Challenge de cross de la Province de Luxembourg tient compte de toutes les catégories hormis les Kangourous (U8), hommes et dames, et de toutes les distances y compris le cross court.

ART. 10. Affiliation/dossard

Pour être comptabilisé tant dans les classements individuels qu'InterCercles, chaque athlète doit être en ordre d'affiliation pour la saison 2024-2025. Chaque athlète doit être en possession du dossard officiel ou d'un dossard de remplacement qui ne peut être octroyé que si l'athlète est affilié à la LBFA. Seuls les catégories KBPM bénéficient d'une exception : tout athlète peut demander un dossard d'un jour mais ne sera repris dans aucun classement. Suivant les instructions de la LBFA le dossard doit être attaché avec quatre épingles sur la poitrine. Les élastiques à la taille ne sont pas autorisés.

ART. 11. Chronométrage

Chaque Cercle prend en charge le chronométrage lors de son organisation.

ART. 12. Officiels

Chaque Cercle assure la présence nécessaire d'officiels lors de son organisation. Lors de la manche du Championnat Provincial : chaque club met à disposition au minimum un officiel.

Toute demande de précision et/ou de correction doit être adressée exclusivement au Président du Comité Provincial.

* Attention : L'horaire, les distances et les catégories peuvent varier.